AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 et 60-94-91 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

2ème supplément au bulletin N° 117 de juin 1970 25 juin 1970

VIGNE

MILDIOU (toutes régions) - BLACK-ROT (zones contaminées) - Maintenir la protection en toutes régions, notamment après chaque précipitation importante.

VERS DE LA GRAPPE - Le 1er vol étant terminé en toutes régions il n'y a pas lieu de maintenir la protection au delà des dates fixées par le précédent bulletin.

OIDIUM - Sur cépages sensibles, tenir les vignes protégées jusqu'à nouvel ordre.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Maintenir la protection sur les plantations où la maladie est présente. En particulier dans les secteurs affectés par les orages du 16 au 18 juin, la protection devra être totale à la date du 29 juin.

CARPOCAPSE (pommier, poirier et également noyer)- Etendre le premier traitement ou renouveler le traitement précédent dans les délais suivants.
- 28 au 30 juin: régions 5, 13, 21, 25 (Loire) - 27, 36, 37, 40, 43, 44, 45, 50, 51, 61, 62, 64, 68, 70, 81, 85, 87, 107, 110, 111, 115, 120, 123, 128, 135 et 151.
- 2 au 4 juillet: régions 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 23 à 26 (Rhône) 28 à 35, 42, 47, 60, 63, 66, 69, 72, 82, 83, 88, 89, 90, 103 à 106, 108, 114, 116, 118, 122, 124, 126, 131 à 134, 136, 141, 142, 144, 146, 147, 148 et 152.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (sur pêches)- Le 2ème vol a débuté dans les régions les plus chaudes de la circonscription. Un traitement devra donc être appliqué entre le 30 juin et le 3 juillet dans les régions suivantes: 12, 122, 124, 131, 132, 133, 134, 141, 142, 145, 147 et 152.

Dans les autres régions, attendre un avis ultérieur.

POU DE SAN JOSE - En raison de la persistance de températures élevées, le traitement dans les foyers de la région lyonnaise et des Alpes devra être avancé et appliqué dès réception.

CULTURES DIVERSES

PYRALE DU MAIS - Les sorties de papillons ont débuté depuis une quinzaine de jours et les premières pontes sont observées sur maïs. Dans les régions où les dégâts de la pyrale sont importants les traitements devront être effectués aux dates suivantes:
DROME - ISERE avant le 4 juillet sans attendre que tous les maïs soient au stade fin de cornet.
AIN - RHONE du 4 au 11 juillet.

Utiliser des granulés insecticides à base de D.D.T., Heptachlore, Fénitrothion, à raison de 30kg de produit commercial à l'hectare.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P 89